

MAIRIE  
DE  
**SAINT-BONNET-LE-BOURG**  
PUY-DE-DÔME  
63630  
Téléphone : 04 73 72 50 27



## Procès-verbal

### De la réunion du Conseil Municipal

**SEANCE DU MARDI 2 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Bourg, légalement convoqué le 26 août 2025, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique HAUVILLE, Maire.

**Présents :** Christophe COURTINE, Christine FAYE, Daniel GREINER, Véronique HAUVILLE, Daniel MAGAUD, Laurent MISSONIER, Véronique PILLAT, Martine POURRAT, Yves SEVENIER

**Procuration :** Bruno CLIQUOT pouvoir à Véronique PILLAT

**Absent :**

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h40.

Madame le Maire rappelle les points à l'ordre du jour :

- RPI
- Logements communaux
- Inauguration de l'église

Madame le Maire informe les élus qu'elle rajoute 2 points à l'ordre du jour :

- Contrat Mme COURTINE Sylvie
- Maison du Bourg

#### Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Christophe COURTINE est élu secrétaire de séance.

#### Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

#### RPI

Madame le Maire informe les élus qu'après concertation avec les communes du RPI (St-Alyre d'Arlanc, Doranges, St-Bonnet-Le-Bourg), augmentera le tarif de la cantine comme suit :

- Le prix du repas à 8€ au lieu de 7€50
- La participation des familles à 3€50 au lieu de 3€.
- Le gouter sera désormais à la charge des parents

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'appliquer les nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

La convention RPI sera donc rectifiée et sera de nouveau signée par les trois communes du RPI.

### Logements communaux

Mme POURRAT Martine, 2<sup>ème</sup> adjointe aux finances, qui s'occupe de la location des logements communaux, propose d'augmenter les tarifs des locations saisonnières.

Elle propose les tarifs suivants :

Tarifs	Week-end	Semaine	Quinzaine	3 semaines	Mois	A l'année/mois
Studio 2 p	50€	165€	270€	380€	480€	250€
Logement 6/8 p	100€	315€	470€	630€	740€	450€

Nuit supplémentaire : 25€ pour le studio  
50€ pour les logements

Location :  
parure de drap : 10€  
Serviette de toilette : 5€ pour 1 personne  
Ménage : 50€

Le Maire et le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'appliquer les nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

### Inauguration de l'église

Madame le Maire et les élus, après concertation, arrêtent la date du vendredi 3 octobre pour l'inauguration de l'église.

Ils décident de débuter la soirée à 18h30 à l'église avec un concert de la chorale « Les Turbulents », suivi de l'inauguration de la plaque commémorative en l'honneur de Mr BRUN Raymond et pour finir un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

### Contrat Mme COURTINE Sylvie

Madame le Maire rappelle aux élus que Mme COURTINE Sylvie est employée à la commune comme agent d'entretien depuis 6 ans (CDD de 3 ans en 2019 renouvelé en 2022).

Elle les informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 Mme COURTINE Sylvie est engagée pour une durée indéterminée comme prévu par le décret n°88-145 du 15 février 1988 en qualité d'adjoint technique contractuel correspondant à la catégorie C, à temps non complet 3/35<sup>e</sup>.

### Maison du Bourg

Madame le Maire informe les élus que pour poursuivre le projet de la réhabilitation de la maison du bourg, des diagnostics obligatoires ont été effectués par l'entreprise Alpes Contrôles.

Un contrôle technique construction pour un montant de 972€97 TTC

Un diagnostic immobilier pour un montant de 3 036€00 TTC

Les élus à l'unanimité autorisent Madame le Maire à payer ces deux factures pour un montant total de 4 008€97 et de mandater cette écriture dans l'investissement au compte 2313 sur l'opération 111.

### Divers

#### - Elections municipales

Madame le Maire informe les élus que les prochaines élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026.

- **Réglementation des boisements**

Madame le Maire informe les élus que par délibération du 7 juillet 2025, le Conseil départemental du Puy-De-Dôme a approuvé le projet de réglementation des boisements de notre commune.

Cette réglementation est applicable dès à présent et remplace l'ancienne réglementation qui datait du 23 avril 2012. (Les plans sont consultables en mairie)

- **Transport Scolaire**

Madame le Maire informe les élus qu'une nouvelle ligne de transport scolaire à été crée pour le lycée d'Ambert.

L'arrêt de bus pour toute les lignes scolaires (RPI Doranges / St Alyre, RPI St-Germain-l'Herm / Fournols, Collège de St-Germain l'Herm et lycée d'Ambert) se trouve sous la salle des fêtes, place de la mairie.

- **Dispositif barnums**

Madame le Maire informe les élus, qu'elle à fait une demande auprès de la région pour obtenir gratuitement un barnum de 3mx3m au profit des associations de la commune.

La demande sera présentée au vote des élus régionaux, et la commune recevra un courrier de notification de leur décision.

- **Cimetière**

Madame le Maire informe les élus que la végétalisation du cimetière se déroulera le lundi 29 et mardi 30 septembre 2025.

4 techniciens de la COM COM ALF du service déchets seront présents avec 3 machines LIPCO et un semoir manuel pour engazonner les allées.

Les semences du groupe PERRET seront prises en charge par l'ALF soit 465€.

L'employé communal et l'employée saisonnière participeront au chantier ainsi que quelques bénévoles qui se porteront volontaires.

Un casse-croute le midi sera offert par la mairie.

Fin de la séance à 23h00

Véronique HAUVILLE,  
Maire



Christophe COURTINE  
Secrétaire de séance

